Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1660

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'après 25 septembre

Après le oui du peuple, c'est au Conseil fédéral de faire un choix politique sur la question européenne.

56% de oui. La barre a été franchie avec une marge de sécurité: les commentateurs s'en sont réjouis. Le vote ne révèle aucun Röstigraben: bon pour l'unité nationale! Enfin le résultat n'aurait pas été obtenu sans l'engagement de chacun, dans son rôle, à sa place: triomphe de la concordance.
On oublie peut-être un peu vite que l'accord était soutenu par le Conseil fédéral, les partis, y compris une part de l'UDC, le patronat, les syndicats, les autorités cantonales. Bref tous les relais étaient en action. Vu sous cet angle, 44% de «non», c'est beaucoup de réfractaires et politiquement un phénomène non négligeable.
Ce vote doit avoir une suite. Laquelle? Il faut, dit Micheline Calmy-Rey, attendre le rapport des experts. Comme s'il s'agissait d'une question administrative qu'éclairerait le rapport des experts. Bref on attend du Conseil fédéral un choix politique, même si son choix devait être de ne faire aucun choix.

Comment donner suite?

Il n'y a que deux possibilités: ou pousser le rapprochement jusqu'au concept de partenariat. Mais quel contenu donner à ce mot et quel est son prix? Ou attendre le lent mûrissement de l'adhésion, dont le prix est connu, à savoir l'acceptation de l'ensemble du droit communautaire.
DP reprendra longuement le sujet, sans attendre le rapport promis dont on a tout lieu de craindre qu'il ne soit qu'une dérobade. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
C.-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Aude Weber

Forum:
René Longet

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Impôt mondial et kérosène

Jacques Chirac a proposé dans le style qui lui est propre, «il faut faire quelque chose», de taxer tout billet d'avion d'une taxe de huit euros alimentant un fonds en faveur des pays les plus pauvres. Pourquoi pas. Ce pourrait être le commencement du commencement d'un impôt mondial.
Mais ne faudrait-il pas d'abord que les Etats renoncent à détaxer le kérosène, détaxe qui est une subvention illégitime que l'OMC ne dénonce pas?
Le produit de la taxe pourrait être versé au fonds en faveur des pays pauvres. Il serait autrement substantiel. *ag*

Edito

Des droits populaires à géométrie variable

La netteté du résultat positif du 25 septembre surprend (lire aussi le commentaire ci-contre). *Votation après votation, un constat réjouissant s'impose: dans leur majorité, les citoyens ne se laissent pas gruger par les discours trop faciles. Le peuple joue ainsi son rôle d'organe de l'Etat, appelé à trancher les enjeux essentiels pour le pays. C'est la caractéristique de la démocratie semi-directe.*

Le dossier des accords bilatéraux est révélateur à cet égard. Pour ne pas faire signer au souverain un chèque en blanc, plusieurs cautèles ont été prévues dès la ratification de l'accord le plus sensible, celui sur la libre circulation des personnes. Son texte prévoit une possibilité de référendum lors de chaque extension de l'Union européenne, et un autre recours au vote populaire lors de son renouvellement, sept ans après son entrée en vigueur. Les batailles européennes ne sont donc pas terminées. Mais, jusqu'ici, la stratégie des passages successifs devant les citoyens s'avère payante.

Pour l'ouverture du marché de l'électricité, le projet de la commission d'experts prévoyait un dispositif semblable. Dans une première étape, la libéralisation pour les plus gros consommateurs était soumise au référendum. Et, cinq ans plus tard, l'ouverture complète du marché pouvait faire l'objet d'un second vote populaire. Si elle s'est finalement ralliée à cette stratégie en deux étapes, la majorité du Conseil national a court-circuité le mécanisme en refusant que la deuxième étape puisse faire l'objet d'un référendum.

Si le Conseil des Etats ne rétablit pas cette clause, l'échec de la loi et le maintien du flou juridique sont programmés: accepter la loi signifiera automatiquement donner un blanc-seing pour l'ouverture complète du marché sur l'électricité. Or, en 2002, le peuple a clairement signifié qu'il n'en voulait pas pour l'instant. Respecter ce résultat aurait supposé de ne pas lui imposer de suite la deuxième étape, qui pourrait faire capoter l'ensemble. Certes, cette bataille n'est pas gagnée d'avance pour les partisans de la libéralisation, comme ne l'était pas celle de dimanche dernier pour les tenants de l'ouverture à l'Europe. La preuve que pour certains, le peuple a toujours raison… sauf lorsqu'il a tort. *ad*